



## AVIS PUBLIC

### **Publication du Règlement 25-1223 modifiant le Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité (tarification des repas du camp de jour, des cours de tennis et du pickleball)**

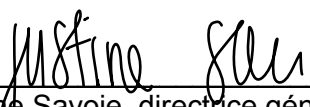
---

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

- que le conseil municipal a adopté le 8 avril 2025 le Règlement ci-dessus mentionné
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site internet municipal : <https://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux/>
- que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 10 avril 2025

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1)

Fait à Saint-Donat, ce 10 avril 2025

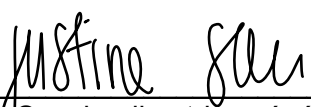
  
\_\_\_\_\_  
Justine Savoie, directrice générale adjointe  
Greffière-trésorière adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Justine Savoie, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 10 avril 2025 entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 10 avril 2025

  
\_\_\_\_\_  
Justine Savoie, directrice générale adjointe  
Greffière-trésorière adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

RÈGLEMENT NUMÉRO 25-1223

**modifiant le Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité (tarification des repas du camp de jour, des cours de tennis et du pickleball)**

Attendu qu'il y a lieu d'apporter les corrections nécessaires à l'Annexe 1 du *Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité* afin d'y ajouter la tarification des repas du camp de jour et la modification des coûts des cours de tennis et du pickleball;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 11 mars 2025;

À ces faits, il est proposé par Johanne Babin et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 – Modification de l'Annexe 1**

**1.1 Camp de jour :** L'item L.26 de la section *Camp de jour* de l'Annexe 1 du *Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité* est remplacé afin que la grille tarifaire se lise dorénavant comme suit :

L.26	Camp de jour 6 à 12 ans	<u>RÉSIDENTS</u> Enfants et petits enfants d'un contribuable ou du conjoint/conjointe d'un contribuable ou locataire permanent  140 \$ par semaine par enfant de 8h à 17h00 50 \$ taxes incluses par semaine pour 5 dîners <u>NON-RÉSIDENTS</u>  Enfants d'un non-contribuable ou d'un locataire saisonnier 50 \$ taxes incluses par semaine pour 5 dîners 195\$ par semaine par enfant de 8h à 17h00	Non et oui	
------	-------------------------	--	------------	--

**1.2 Culture, spectacles et activités :** Les items L.37 et L.38 de la section *culture, spectacles et activités* de l'Annexe 1 du *Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité* sont remplacés afin que la grille tarifaire se lise dorénavant comme suit :



L.27	Ciné-Club Saint-Donat	5,00 \$ / personne	Taxes incluses	
L.28	Spectacle au parc des Pionniers, à la place de l'Église et place Saint-Donat	Gratuit	Non	
L.29	Spectacle à l'église	Déterminé par résolution	Oui	Incluant les spectacles lors de la Symphonie des couleurs.
L.30	Table au marché public pour les non-résidents	25,00 \$	Taxes incluses	
L.31	Soirée dansante à l'aréna (Halloween, Noël, etc.)	Gratuit	Non	
L.32	Cours de gardien averti offert au 14 ans et moins	55,00 \$	Non	
L.33	Cours de premiers soins (adultes)	65,00 \$	Taxes incluses	
L.34	Cours de tennis offert au 14 ans et moins	158,00 \$	Non	
L.35	Cours pickleball offert au 14 ans et moins	84,00 \$	non	
L.36	Cours de natation offert au 14 ans et moins	10,00 \$	Non	
L.37	Cours tennis 15 ans et plus	158,00 \$	Taxes incluses	
L.38	Cours pickleball 15 ans et plus	84,00 \$	Taxes incluses	
L.39	Atelier de robotique (Camp de jour et parascolaire)	s/o	s/o	
L.40	Atelier de robotique pour enfant	s/o	s/o	

## ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du

\_\_\_\_\_  
Joé Deslauriers, maire

\_\_\_\_\_  
Mickaël Tuilier,  
Directeur général et  
greffier-trésorier

### Certificat (art. 446 du Code municipal)

Avis de motion : 11 mars 2025  
 Projet de règlement : 11 mars 2025  
 Règlement adopté le : 08 avril 2025  
 Publié et entré en vigueur le : 10 avril 2025

